

# Règlement jeu ou matériel défectueux

(Déclaré avant le dimanche soir)

Quand un acheteur constate qu'un article est défectueux :

- Il contacte l'association par mail en donnant ses coordonnées (sans rapporter l'article)
- L'association prévient le déposant qui doit régler le problème avec l'acheteur : remboursement et récupération, négociation, complément d'information sur le fonctionnement...
- Tant que le problème n'est pas résolu le déposant ne touchera pas le bénéfice de ses ventes.
- La résolution du problème doit être confirmée par les 2 parties par mail à l'association.
- L'article sera payé au déposant au même titre que ses autres articles.